



Le Breuil

République Française

DC- 12

DECISION DU MAIRE DU 29 MAI 2024

OBJET : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE AVEC ALPES CONTROLES ET MISSION DE CONTROLE SPS AVEC PMM CONSEIL POUR EXTENSION DE LA SALLE DES FETES DE MONTVALTIN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122.22, L.2131-1 et L2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122.22- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte-tenu de la nécessité d'agrandir la salle des fêtes de Montvaltin,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la Société BUREAU ALPES CONTROLES – PAE LES GLAISINS - 3 B Impasse des Prairies - 74940 ANNECY LE VIEUX, une mission de contrôle technique pour l'extension de la salle des fêtes de Montvaltin pour un montant de 4 013.52.00 € TTC.

Article 2 : De signer avec la Société PMM CONSEIL – 6 rue Macedonio Melloni – 39100 DOLE une mission de contrôle sécurité et protection de la santé pour l'extension de la salle des fêtes de Montvaltin, pour un montant de 2 368.80 € TTC

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

31 MAI 2024

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERTI, DGS



Mairie du Breuil
Place du 19 mars 1962
71670 Le Breuil
Tél. : 03 85 55 28 78
Fax : 03 85 56 08 59
mairie@lebreuilbourgogne.fr
www.lebreuilbourgogne.fr

Le Breuil, le 29 mai 2024

Chantal CORDELIER
Maire

